



Comité Directeur de la FFBDF
du samedi 17 octobre 2020
au siège social 4, rue La Bruyère Angers – Salle de l'Ormeau

Absents excusés : BOUCHEREAU R., LEGUE JL., LEMONNIER D, ONILLON A, OUVARD Y., PLOQUIN C, REULLIER C

Hommage : Le président Hubert LAFUENTE ouvre la séance en demandant une minute de silence pour rendre hommage à 2 grands serviteurs de la boule de fort décédés depuis le comité directeur du 25/1/2020 : Bernard GLACIAL décédé en février et Pierre MORIN décédé en octobre.

1 Assemblée générale 2020

La réunion prévue le 18 avril 2020 à Saint-Barthélemy-d'Anjou ayant été annulée à cause de la crise sanitaire, le Comité Directeur a reçu 3 rapports avant la réunion. Ces rapports sont présentés, discutés puis votés à l'unanimité, validant ainsi cette mini Assemblée Générale. Ces 3 rapports joints en annexe sont :

- Le rapport d'activité du secrétaire Jean-Claude CHAUVAT
- Le rapport financier d'Yvon HAYER
- Le compte-rendu des challenges 2019 présenté par Serge TETREL

Un commentaire s'impose cependant pour le rapport financier. Yvon HAYER rappelle l'évolution des comptes depuis la création de la Fédération. Déficitaires en 2017 et 2018, redevenus tout juste positifs en 2019, les comptes présentent un solde global négatif d'environ 4300 €.

Les comptes 2020 vont rééquilibrer la situation avec un solde largement positif. Ceci s'explique par l'absence des challenges déficitaires (Départemental et Juniors), par des aides extérieures (Département) et par des recettes nouvelles, en particulier le partenariat avec Butagaz.

Les comptes globaux sont donc équilibrés, mais cela ne dégage pas de marge financière suffisante pour aider dans l'immédiat les sociétés comme certains le demandent.

2 Perspectives 2021

2.1 Renouvellement des responsables de secteurs et adjoints

L'assemblée générale 2019 à Beaucozuté a décidé de réduire le premier mandat des responsables à 3 ans pour séparer ce renouvellement de celui du Comité Directeur prévu lors de l'Assemblée Générale de 2022. Les mandats ultérieurs seront naturellement de 4 ans conformément aux statuts.

Ce renouvellement doit être réalisé avant le 30/6/2021.

2.2 Projet 2021

Après discussion, le Comité Directeur a décidé à l'unanimité de proposer le projet suivant lors de l'assemblée générale 2021.

Courriel: secretaire@fedebouledefort.fr

Site internet: <http://fedebouledefort.fr> ou <http://ffbdf.fr>

4 rue La Bruyère 49100 Angers

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Maine et Loire Numéro W491010838

SIRET 504 944 901 00017

MEMBRE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS

- a) Création d'une cotisation à 1€ par sociétaire des sociétés adhérentes. Ceci est conforme aux statuts modifiés lors de l'assemblée générale 2019 à Beaucouzé : il était nécessaire de créer un lien direct entre les sociétaires et la Fédération.

L'appartenance à la Fédération Française est concrétisée par cette modeste contribution (si l'on compare aux autres fédérations). Elle est payée uniquement lorsque chaque sociétaire prend sa carte fédérale dans sa société de référence : Les vignettes données par les autres sociétés d'adhésion sont gratuites et n'impliquent pas de payer la cotisation une nouvelle fois. Les sociétés devront donc veiller à ce que chaque sociétaire n'ait qu'une seule carte fédérale, et, si le projet est adopté, elles reverseront à la Fédération le montant correspondant aux cartes fédérales distribuées chaque année.

- b) Un budget prévisionnel sera préparé avec des services nouveaux financés par cette cotisation.

Assurance collective obligatoire souscrite par la Fédération pour protéger les dirigeants de toutes les sociétés adhérentes en particulier sur leurs biens propres. Soit environ 10€ par société au lieu de 40 € à 50 € par société dans un contrat séparé.

Activités nouvelles : Action vers les jeunes, projet de nouveau challenge fédéral pour 2022 : 1 jeune /1 femme/1 homme.

- c) Création des 2 fonds de solidarité

Un fonds spécifique de 15 000€ alimenté par un don financier de la société Saint Joseph de la Trinité d'Angers. La convention pour ce don entre la Fédération et la société est adoptée à l'unanimité par le Comité Directeur. Ce fonds permettra des prêts remboursables au taux de 0% uniquement pour la remise en état de la partie praticable des jeux.

Un deuxième fonds alimenté par les excédents financiers (en particulier le solde des cotisations à 1€) et les dons permettra des aides aux sociétés dans le besoin.

Les demandes formulées pour ces 2 fonds seront étudiées par la commission des finances de la Fédération qui examinera le dossier financier de demandes sur pièces justificatives. Les aides se feront sous forme d'avances remboursables sans intérêt, décidées par le Comité Directeur sur proposition de la commission des finances.

IMPORTANT : Les sociétés adhérentes continueront à payer leur cotisation annuelle de 25€ liée à leur appartenance à la Fédération en qualité de personne morale.

Ce projet essentiel sera expliqué à chaque occasion en particulier lors de l'assemblée générale 2021. La crise sanitaire nous encourage à le mettre en œuvre après adoption, si possible en 2021, car de nombreuses sociétés ont interrogé la Fédération qui n'a pas les moyens actuellement d'intervenir ayant comme ressource les 15 € versés chaque année par les 323 sociétés adhérentes, soit 4 500 € environ.

2.3 Informations diverses

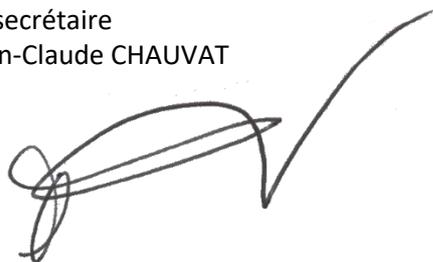
Les Forts de la boule se réuniront si possible le 14 novembre pour essayer d'envisager une rencontre fin 2020, si la situation sanitaire le permet.

Le bureau de la Fédération est en contact avec plusieurs sociétés candidates potentielles au label société « Cœur de village ». Il prépare l'année 2021 en espérant pouvoir revivre presque normalement.

A l'issue de la réunion Robert LAMISSE et la commission boutique ont distribué les agendas, les cartes fédérales et les pastilles 2021 aux représentants présents des 32 secteurs qui pourront ainsi les redistribuer en temps utile aux 323 sociétés. Ce sera sans doute compliqué surtout si la crise sanitaire contraint à repousser les assemblées générales. Les agendas qui couvrent la large période de novembre 2020 à mars 2022, et les cartes fédérales 2021 doivent être distribués au mieux. Merci aux responsables des secteurs et des sociétés de faire au mieux.

Bonne fin d'année 2020 à toutes et à tous malgré les contraintes.

Le secrétaire
Jean-Claude CHAUVAT



Le président
Hubert LAFUENTE

